

**MAIRIE  
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE**  
-----

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2015**  
-----

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire**

L'an deux mille quinze, le vingt cinq du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs, BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN et CONGNARD **Adjoints** et Mesdames et Messieurs BOUTIN, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, COTINEAU, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames GAGNIER et BOZDEMIR

**PROCURATION** : Madame GAGNIER à Monsieur LEBRUN, Madame BOZDEMIR à Madame LAMISSE pour voter en leurs noms.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Messieurs NACHURY et PEREYROL

**SECRÉTAIRE**: Madame SUREAU Jeannine

Monsieur ESNAULT Régis quitte la séance à 21h20.

**1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 FEVRIER 2015**

Le compte rendu de la séance du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.

**2° - RECOMPOSITION ET RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA C.C.H.A. DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2014**

Plusieurs conseillers s'élèvent contre le fait que la commune de Champigné ait quasiment le même nombre de conseillers communautaires que Châteauneuf-sur-Sarthe alors qu'il y a 1 000 habitants de plus. Ils regrettent que le Conseil Municipal n'ait pas été informé des différentes simulations avant que le bureau des maires de la Communauté de Communes du Haut Anjou ne statue et n'opte pour une des solutions proposées.

Le Conseil Municipal après un vote à bulletins secrets, par 19 voix pour la simulation n° 1, 1 voix pour la répartition automatique conformément à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1 nul approuve la simulation n° 1 telle que proposée ci-dessous :

Commune	Population	Total
CHAMPIGNÉ	2068	5
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	3016	7
MIRÉ	1046	3
JUVARDEIL	795	2
CONTIGNÉ	760	2
MARIGNÉ	669	2
BRISSARTHE	623	2
CHERRÉ	532	2
SOEURDRES	372	2
QUERRÉ *	331	1
CHEMIRÉ-SUR-SARTHE *	268	1

### **3°- ÉLECTION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur DRIANCOURT demande une meilleure représentation de leur liste "Châteauneuf-Ensemble-Autrement" en respectant le résultat des dernières élections municipales à 40% contre 60 %.

Aucun membre ne souhaite proposer une nouvelle liste pour l'élection des nouveaux conseillers communautaires.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, adopte la liste composée de :

- Monsieur Marc BILLIET,
- Madame Charlotte CONGNARD,
- Madame Sandrine LAMISSE,

par 15 voix pour et 6 voix pour la liste composée de :

- Monsieur Guy LEBRUN
- Madame Christine DERSOIR,
- Madame Marie-Laure TEMPLÉ,

### **4°- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif 2014 du budget général et du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget général et du budget annexe assainissement présenté par Monsieur Jean-Claude DUCHEMIN ci-dessous :

#### ***BUDGET GÉNÉRAL***

Dépenses de fonctionnement	⇒	1 660 734,67 €
Recettes de fonctionnement	⇒	2 143 620,04 €
Excédent	⇒	482 885,37 €
Dépenses d'investissement	⇒	468 027,97 €
Recettes d'investissement	⇒	682 011,99 €
Excédent	⇒	213 984,02 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation	⇒	107 272,15€
Recettes d'exploitation	⇒	246 772,45 €
Solde d'exécution	⇒	139 500,30 €
Dépenses d'investissement	⇒	108 034,35 €
Recettes d'investissement	⇒	197 476,06 €
Solde d'exécution	⇒	89 441,71 €

### **5°- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Après avoir pris connaissance des documents établis par le Receveur de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les comptes de gestion du budget général et du budget annexe assainissement 2014.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les comptes de gestion.

### **6°- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

#### **BUDGET GÉNÉRAL**

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement à affecter de 482 886,37 €, décide d'affecter en réserve en investissement, au compte 1068 la somme de 121 655,59 € et reporte au compte 002 la somme de 361 230, 50 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation à affecter de 139 500,32 € décide de reporter en section de fonctionnement la somme de 139 500,32 € (002) et de reporter en section d'investissement le résultat d'investissement de 198 475,31 € (001).

### **7°- APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des propositions du budget primitif 2015, arrêtées par la commission des finances et l'invite à en délibérer.

Le Conseil Municipal :

#### **BUDGET GÉNÉRAL**

- adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 2 442 546,00 € et celles de la section d'investissement à 1 163 437,00 €;

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- adopte à l'unanimité le budget de l'assainissement dont les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 381 148,32 € et celles de la section d'investissement à 769 697,74 €;

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour utiliser les sommes inscrites en dépenses imprévues et procéder au virement, au profit du compte par nature sur lequel sera imputable la dépense imprévue.

## **8°- FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2015**

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, adopte l'hypothèse d'une augmentation des taux de 1 point tel que décrit dans le tableau ci-dessous par 13 voix pour, 8 contre et 1 bulletin nul.

	<b>Anciens taux</b>	<b>Nouveaux taux</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	16, 10	17,10
<b>Foncier Bâti</b>	20,50	21,50
<b>Foncier Non Bâti</b>	40, 03	41,03

## **9°- GARANTIE D'EMPRUNT ESAT DU JONCHERAY : ALLONGEMENT DE LA DUREE DE REMBOURSEMENT.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de l'association de pouvoir allonger la durée de remboursement de cet emprunt de cinq années.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les document nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **10°- SOLLICITATION DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE : ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMERIQUE POUR L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL**

Le Conseil Municipal adopte cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

## **11°- TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT AU SIEML**

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer à l'unanimité,  
- donne un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de "l'éclairage public".

## **12°- LOCATION D'UN BOX RUE DU CÂBLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer par 17 voix pour et une abstention,

- approuve la location d'un box à Madame GASNIER Evelyne à compter du 1er avril 2015,
- fixe le montant du loyer à 15,85 €par mois,
- la locataire devra verser un dépôt de garantie correspondant au montant du loyer mensuel, conformément à la délibération du 28 février 2001,
- précise qu'au bout de trois mois de loyers impayés, la commune se réserve le droit de reprendre le box loué,
- dit que la locataire devra, avant son entrée dans les lieux, fournir une attestation établie par une compagnie d'assurances précisant qu'elle est couverte en tant que locataire, contre l'incendie et les risques divers.

**13°- PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES À LA C.C.H.A. DU 24 MARS 2015**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion des maires qui s'est tenue le 24 mars 2015 à la Communauté de Communes du Haut Anjou.

**14°- TARIFS ET DATES D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2015**

Le Conseil Municipal décidé d'appliquer les tarifs ci-dessous :

**a) Droits de séjour :**

DÉSIGNATION DROITS SÉJOUR ET DIVERS	TARIFS 2015	
	MAI-JUIN- SEPTEMBRE	JUILLET AOUT
- <b>Forfait journalier</b> <i>1 ou 2 personnes, 1 voiture</i> (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)	6,53	8,25
- <b>Personne supplémentaire, par jour</b>	2,12	2,52
- <b>Colonies de vacances et centres aérés (adulte ou enfant y compris emplacement)</b>	1,26	1,66
- <b>Garage mort</b> <i>installations laissées sur place sans occupation plus de 48 h, par jour</i> (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)	2,40	2,84
- <b>Electricité, par jour</b>	2,70	3,26
- <b>Forfait week-end pour 4 personnes maximum</b> <i>4 jours garage mort - 3 jours occupés</i> (Fixation obligatoire des jours de présence, sans changement possible dès le début du mois. En cas de non respect il sera appliqué le tarif normal)	87,02	104,48
- <b>Forfait mensuel</b> <i>pour 2 personnes</i> <i>pour 4 personnes</i>	163,42 201,55	203,60 308,62
- <b>Forfait saison, payable mensuellement :</b> <i>pour 2 personnes</i> <i>pour 3 personnes</i> <i>pour 4 personnes</i> (Le non paiement d'une mensualité entraîne l'application du tarif normal à partir du 1er jour).		620,80 726,92 838,36

<b>Camping Car</b>	
sur le camping	8,16
sur l'aire	5,10

- **Garanties** : Chèque de caution de 150 €  
Carte d'identité ou carte grise

**b) Période d'ouverture 2015 :**

Date d'ouverture : le vendredi 01 mai 2015

Date de fermeture : le dimanche 27 septembre 2015

Monsieur Driancourt demande s'il est utile que l'agent dédié au camping y passe autant de temps au mois de mai compte tenu de la fréquentation.

Les membres du conseil soulignent l'état déplorable des sanitaires de l'aire d'accueil des camping cars. Un projet de démolition de ceux-ci est actuellement à l'étude.

**c) Révision des tarifs machines :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
- décide de reconduire les tarifs de 2014 des tarifs machines au camping municipal pour 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>TARIF 2015</b>
Machine à laver le linge (le jeton)	4,00
Sèche-linge (le jeton)	3,00

**d) Révision des tarifs des locations de barques :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
- décide de reconduire les tarifs de 2014 des tarifs locations de barques au camping municipal pour 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>TICKETS</b>	<b>TARIF 2015</b>
1 heure	4,08
2 heures	7,14
½ journée	9,18
Semaine	20,81
Mois	72,83

**e) Révision des tarifs pour la location des pédalos :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
- décide de reconduire les tarifs de 2014 des locations du pédalo au camping municipal pour 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TICKETS	TARIF 2015
0 H 30	3,06
1 heure	5,10

### **15°- FONDS DE CONCOURS SIEML**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- décide d'apporter son fonds de concours aux deux dépannages opérés par le SIEML sur la commune, conformément au règlement financier en date du 12 octobre 2001 arrêté par le Comité Syndical, curative pour un montant total de 960,11 €TTC pour l'un et de 869,51 € TTC pour le second.

### **16 °- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BILLIET s'interroge sur les divisions parcellaires sur le lotissement des Meslières.

Monsieur le Maire lui précise que :

- sur les Meslières II, il y a des petites parcelles, mais déjà construites,
- sur les Meslières III, les parcelles font de 400 à 600 m<sup>2</sup>,
- sur les Meslières IV représentant 51 lots au total, les parcelles n'ont pas bougé depuis que les plans ont été fournis par le promoteur. Cependant, il convient effectivement de rester vigilant sur le fait de ne pas avoir de parcelles trop petites.

Une rencontre est prévue avec le promoteur le 14 avril à 11h à leur demande.

Madame PERTUISEL informe les membres du conseil sur des problèmes de peinture routière rue Albert Blanchoin. Elle demande si d'autres dispositifs identiques sont prévus sur la commune.

Monsieur BRISSAUD lui répond que l'implantation de bacs à fleurs est prévue et précise que la loi désormais n'autorise plus l'implantation de "coussins berninois" sur la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.